

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 avril 2017

N° 2017 - 08

ARRIVÉE

07 AVR. 2017

PREFECTURE DE
TARN-ET-GARONNE

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix-sept, le 04 avril à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	27 mars 2017	

Présents : MMES BAREGES et BOURDONCLE, MM. ALAZARD, BESIERS, BERTELLI, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT et WEILL

Absents excusés : MM. ALBUGUES, BEQ, BONHOMME, BONSANG, DEPRINCE, MOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : MME LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Environnement)
M. GAILLARD (Pairie Départementale)
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Budget Primitif 2017 (Budget Principal et Budget Annexe).

Le Président rappelle que le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 03 mars dernier.

La présentation figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles et les compétences optionnelles transférées lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

Par ailleurs, le Budget Principal comporte un Budget Annexe se rapportant à l'exploitation de l'Unité de traitement des matières de vidange.

A) BUDGET PRINCIPAL

I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

A. Section de fonctionnement

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 063 137 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives),
- 84 318 € de fonctionnement des quais (dont 52 371 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 565 804 € de transports {carburants (190 000 €), entretien (100 000 €), personnel, assurances, ...},
- 188 800 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),

- 38 928 € d'intérêts pour les emprunts relatifs à l'aménagement des quais et à la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchèteries (couvert à parité par le Conseil Départemental et les collectivités bénéficiant du matériel),
- 100 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 406 964 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » (annexe 1) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés selon les barèmes actualisés et/ou reconduits pour 2017 lors de la réunion du 03 mars dernier dans les conditions suivantes:
 - répercussion du coût de traitement des OMR : 83.70 €/tonne
 - répercussion du coût de tri des CS : 178.40 €/tonne
 - répercussion du coût de traitement des refus : 89.20 €/tonne
 - répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...) établi de la façon suivante :

Total des charges annuelles pour les 5 quais

Tonnage total annuel OMR + CS transitant par les quais

Ce coût moyen est établi à 3.45 €/tonne pour 2017.

- répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants pour 2017 (idem 2015) :
 - 14.75 €/tonne pour les OMR
 - 31.75 €/tonne pour les CS
- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées après actualisation sur la base du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé à 1 par la loi de Finances pour 2017 soit :
 - 1.028 €/habitant pour le 1^{er} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
 - 1.542 €/habitant pour le 2^{ème} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),
- 87 500 € de contribution du Conseil Départemental au fonctionnement de la structure,
- 90 000 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 208 993 € de participation du Conseil Départemental pour l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (provisoires et définitifs).

2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 143 083.67 € de dotation aux amortissements et 488 709.10 € de virement à la section d'investissement.

B. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2017, les reports concernent :

- dépenses : 432 096 €

dont principalement :

- le renouvellement des remorques dédiées aux transports (164 774 €)
- le renouvellement des bennes métalliques 35 m³ et 10 m³ (109 700 €)
- le solde des divers aménagements concernant les compétences optionnelles (15 000 €)
- le solde des opérations d'aménagement de la plateforme Bois Energie, de l'Unité de traitement des matières de vidange et des quais de transfert (136 840 €)

- recettes : NEANT

* Les inscriptions budgétaires 2017 :

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les inscriptions 2017 concernent :

- le remboursement de capital d'emprunts (quais, matériel, ...) : 238 264 €
- la mise en place de guides au sol pour le positionnement des bennes à quai : 70 000 €

* Recettes

Il s'agit :

- pour 115 530 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2015,
- pour 4 000 € de produit de cession de remorque réformée.

3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 143 083.67 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- 488 709.10 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

II. Les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières

Concernant les dépenses des compétences optionnelles (déchèteries), celles-ci comprennent entre-autres les dépenses de transport effectuées en régie directe avec les moyens du Syndicat et répercutées selon le barème suivant adopté depuis 2013 et reconduit pour 2017 :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km : 20 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :
 - 5 à 25 km..... 65 €
 - 25 à 50 km..... 95 €
 - 50 à 75 km..... 130 €
 - 75 à 100 km..... 160 €
- Mise à disposition d'un véhicule + chauffeur :
 - 70 € de l'heure

Travaux de mise en sécurité des déchèteries (Rappel)

La DREAL a rendu obligatoire l'installation de dispositifs de sécurité pour éviter toute chute des usagers dans les bennes des déchèteries.

Ces travaux ont été financés par avance par le Syndicat (175 165 €) en 2014 et 2015. Ils sont répercutés sur les déchèteries concernées.

Afin de lisser cette dépense, il a été convenu de procéder ainsi :

- Pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement suffisant : adapter la charge financière (après déduction du FCTVA) dans la limite de quatre années.
- Pour les collectivités ayant un excédent de fonctionnement insuffisant : répartir la charge financière (après déduction de FCTVA) sur les années 2016 à 2019.

Les charges financières sont affectées à chaque site (dépenses déchèterie).

A. Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

* En dépenses :

- 189 000 € de charges de fonctionnement,
- 48 700 € de charges de personnel,
- 4 433 € d'intérêts d'emprunt,
- 23 618 € en investissement (amortissement d'emprunt).

Total dépenses : 265 752 €

* En recettes :

- 14 024 € de contribution du Conseil Départemental,
- 27 315 € de produits divers,
- 51 571 € d'excédent reporté de 2016,
- 172 842 € de contribution de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron.

Total recettes : 265 752 €

B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit, pour cette collectivité en 2017 :

- de la déchèterie de Montaigu (compétence optionnelle transférée),
- des déchèteries de Beaumont et Lavit (compétences optionnelles transférées).

* Déchèterie de Montaigu

Dépenses :

- 28 642 € en investissement (amortissement emprunt),
- 92 062 € en fonctionnement dont :
 - 9 456 € d'intérêts d'emprunt,
 - 21 000 € de charges de personnel,
 - 61 606 € de charges de gestion.

Total dépenses : 120 704 €

Recettes :

- 19 049 € de contribution du Conseil Départemental,
- 73 372 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy),
- 8 500 € de produits divers,
- 19 783 € de résultat reporté.

Total recettes : 120 704 €

* Déchèteries de Beaumont et Lavit

Dépenses :

- 26 770 € en investissement (amortissement emprunt),
- 245 030 € en fonctionnement dont :
 - 21 580 € d'intérêts d'emprunt,
 - 53 000 € de charges de personnel,
 - 170 450 € de charges de gestion.

Total dépenses : 271 800 €

Recettes :

- 20 919 € de contribution du Conseil Départemental aux investissements,
- 29 019 € de produits divers,
- 7 594 € d'excédent reporté,
- 214 268 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise).

Total recettes : 271 800 €

C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

* Décharge de Réalville

- Dépenses :

- | | |
|--|----------|
| - annuités d'emprunt : | 25 016 € |
| - provision pour travaux d'entretien et suivi de la décharge : | 15 000 € |

Total dépenses : 40 016 €

- Recettes :

- | | |
|--|----------|
| - contribution du Conseil Départemental: | 16 517 € |
| - excédent de fonctionnement reporté : | 3 503 € |
| - contribution spécifique de la
Communauté de communes du Quercy Caussadais : | 19 996 € |

Total recettes : 40 016 €

* Déchèteries

1) Fonctionnement

Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade

- Dépenses :

- 72 824 € en investissement (amortissement d'emprunt),
- 391 453 € en fonctionnement dont :
 - 24 746 € d'intérêts,
 - 77 200 € de charges de personnel,
 - 3 512 € de contribution « conteneurs »,
 - 285 995 € de charges de gestion

Total dépenses : 464 277 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Départemental sur investissement :	30 812 €
- participation provisionnelle SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchèterie de Molières :	4 320 €
- produits de gestion et divers :	28 500 €
- contribution Communauté de Communes du Quercy Caussadais :	351 880 €
- résultat 2016 reporté :	48 765 €
	<hr/>
	Total recettes : 464 277 €

D. Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

* Déchèteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- 28 551 € en investissement (amortissement d'emprunt),	
- 151 338 € en fonctionnement dont :	
• 3 953 € d'intérêts,	
• 2 596 € de quote part achats de 14 conteneurs en 2008,	
• 35 700 € de charges de personnel,	
• 109 089 € de charges de gestion	
	<hr/>
	Total dépenses : 179 889 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Départemental sur investissement :	18 738 €
- produits de gestion et autres produits :	18 000 €
- contribution spécifique : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :	129 987 €
- résultat 2016 reporté :	13 164 €
	<hr/>
	Total recettes : 179 889 €

E. Autres compétences particulières

- barème des compétences optionnelles pour la gestion et les transports de plaquettes bois à partir de la plateforme sur la base des principes définis dans le cadre des orientations budgétaires :
- charges fixes (annuités d'emprunt, assurances, AEP,...) : 11 € / tonne
- charges variables (personnel - gestion des tas - chargement - contrôles humidité,...) : 5.20 € / tonne,
- prestations diverses (broyage – criblage,...) : coûts réels facturés par le prestataire à l'acquéreur du produit final.

Gestion de la plateforme bois

- dépenses : 70 130 € (dont 56 805 € d'annuités d'emprunt)
- recettes : 70 130 € (dont 41 130 € de subvention en annuités du Conseil Départemental)

B) BUDGET ANNEXE

Gestion de l'Unité de traitement des matières de vidange

La gestion de cet équipement fait l'objet d'un Budget Annexe propre à l'activité.
Pour 2017, le Budget Annexe s'élève à 177 764 € en dépenses et recettes :

- Dépenses :
 - 81 450 € de remboursement au Budget principal correspondant à la prise en charge de la part correspondante d'annuités d'emprunt,
 - 35 000 € de charges de personnel (convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron – gestion, maintenance, entretien et encadrement),
 - 49 314 € de charges de fonctionnement (électricité, assurance, analyses, entretien des installations, ...),
 - 12 000 € de provisions pour charges
Au titre des charges de gros entretien, des provisions inscrites au compte 6815 sont budgétisées (opération d'ordre semi-budgétaire) pour des charges importantes à répartir sur plusieurs exercices).
Cette dotation aux provisions est prévue pour un plan pluriannuel d'entretien d'une durée de 5 ans.
La dotation annuelle est de 12 000 €.
Les charges correspondantes sont :
 - coupe et broyage des plantations : 5 000 €
 - curage des lits de séchage plantés de roseaux : 5 000 €
 - rétablissement du réseau d'irrigation : 2 000 €
- Recettes :
 - 56 735 € de subvention du Conseil Départemental
 - 70 000 € de produit de gestion (redevances, ...),
 - 49 529 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2016.

**
*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2017 (Budget Principal),
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon les états annexés,
- d'adopter le Budget Primitif 2017 concernant le Budget Annexe « Unité de traitement des matières de vidange » comprenant la constitution d'un plan pluriannuel de 5 ans de dotations aux provisions.



Fait et délibéré le 04 avril 2017

Le Président,

Michel WEILL

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2017

ANNEXE 1
CONTRIBUTIONS 2017

TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivité	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC QUERCY CAUSSADAIS	823 297	351 880	dont : Décharge de Réalville régularisation seuil collecte sélective 2015 et 2016	18 694	1 193 871
CdC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON	349 075	129 987	dont : Travaux voirie quais : régularisation seuil collecte sélective 2015 et 2016 :	1 351 1 958 -607	480 413
CdC QUERCY VERT - AVEYRON	626 146	172 842	dont : Régularisation DIR Collecte : Emprunts non-transférés : régularisation seuil collecte sélective 2015 et 2016 :	26 603 -10 673 38 338 -1 062	825 591
SIEEOM SUD QUERCY	364 512	Néant	dont : Transfert du marché TP2C / DRIMM : Participation déchèterie de Molières : régularisation seuil collecte sélective 2015 et 2016 : Régularisation déchèterie de Molières :	109 699 106 773 4 320 -634 -760	474 211
SMEEOM MOYENNE GARONNE (*)	1 243 934	dont : 287 640 Cdc Lomagne Tarn et Garonnaise : 214 268 Cdc Pays de Serres en Quercy : 73 372	dont : Régularisation charges de structure 2015 et 2016 : régularisation seuil collecte sélective 2015 et 2016 :	-2 999 -821 -2 178	1 528 575
TOTAL	3 406 964	942 349		153 348	4 502 661

(*) compétence optionnelle "déchèterie" pour CC Pays de Serres en Quercy et CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2017 Traitement/Transports

ANNEXE 1 A
SOUS DETAIL TRANSPORT / TRAITEMENT

Collectivités	Pop 2016	Nature déchets	Rappel 2016		Tonnages prévisionnels 2017			Participation prévisionnelle brute 2017			Participation aux charges de structure	Régularisation 2016	Produit JRM 2016 à déduire	Participation prévisionnelle 2017		
			Tonnages prévisionnels	Tonnages réels	Tonnages		Prestations marchés (TVA à 10%)		Dépenses quai de transfert (1)							
					Traitement	Transport	Traitement	Transport en règle directe								
CdC Quercy Caussadais	20 519	OM	5670	5 471	5550	5 550	464 535	81 863								
		CS	1230	1 203	1240	1 240	221 216	39 370								
		refus	221	161	200		17 840									
		taux JRM	0	0	0		0									
		Total	6900	6 674	6790	6 790	703 591	121 233	23 426						26 935	823 297
CdC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	7 902	OM	2100	2 069	2080	2 080	174 096	30 680								
		CS	570	571	600	600	107 040	19 050								
		refus	125	108	125		11 150									
		taux JRM	0	0	0		0									
		Total	2670	2 640	2680	2 680	292 286	49 730	9 246							10 186
CdC Quercy Vert - Aveyron	16 319	OM	4100	3 928	4100	4 100	343 170	60 475								
		CS	1030	972	1030	1 030	183 752	32 703								
		refus	185	150	170		15 164									
		taux JRM	0	0	0		0									
		Total	5130	4 900	5130	5 130	542 086	93 178	17 699							
SIEEOM Sud Quercy	13 593	OM	2970	2 903	2930	0	245 241	0								
		CS	590	587	600	0	107 040	0								
		refus	148	128	150		13 380									
		taux JRM	590	0	600		991									
		Total	3560	3 490	3530	0	366 652	0	0							
SMEEOM Moyenne Garonne	33 490	OM	7850	7 694	7770	7 770	650 349	114 608								
		CS	2000	2 017	2070	2 070	369 288	65 723								
		refus	440	332	360		32 112									
		taux JRM	0	0	0		0									
		Total	9850	9 711	9840	9 840	1 051 749	180 330	33 948							
TOTAL GENERAL	91 823	OM	22 690	22 065	22 430	19 500	1 877 391	287 625								
		CS	5 420	5 350	5 540	4 940	988 336	156 845								
		refus	1 119	879	1 005		89 646									
		taux JRM	590	0	600		991									
		Total	28 110	27 415	27 970	24 440	2 956 364	444 470	84 318							

(1) dont 52 371 € de remboursement de "mises à disposition partielle de services"

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2017 PAR BIMESTRE

ANNEXE 1 B
SOUS DETAIL PARTICIPATIONS BIMESTRIELLES

Collectivités	Participation 2017	Valeur du 1/6ème	Participation 1er bimestre	Ecart/Régl	Participation 2ème bimestre	Participation 3ème bimestre	Participation 4ème bimestre	Participation 5ème bimestre	Participation 6ème bimestre
CdC Quercy Caussadais	1 193 871.00	198 979.00	196 283.00	2 696.00	201 675.00	198 979.00	198 979.00	198 979.00	198 976.00
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	480 413.00	80 069.00	75 176.00	4 893.00	84 962.00	80 069.00	80 069.00	80 069.00	80 068.00
CdC Quercy Vert - Aveyron	825 591.00	137 599.00	116 148.00	21 451.00	159 050.00	137 599.00	137 599.00	137 599.00	137 596.00
SIEEOM Sud Quercy	474 211.00	79 035.00	58 848.00	20 187.00	99 222.00	79 035.00	79 035.00	79 035.00	79 036.00
SMEEOM Moyenne Garonne	1 528 575.00	254 763.00	253 563.00	1 200.00	255 963.00	254 763.00	254 763.00	254 763.00	254 760.00
Total	4 502 661.00	750 445.00	700 018.00	50 427.00	800 872.00	750 445.00	750 445.00	750 445.00	750 436.00

ARRIVÉE

07 AVR. 2017

PREFECTURE DE
TARN-ET-GARONNE